Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202345-20251222-251204-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°25-12-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
Membres présents : 14 ***Convocations le 17/12/2025***
Votants : 14

Objet : Création point d'accès WIFI école publique – bâtiment élémentaire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - A.GUÉNO - L.TURBAN - D.LECOQ - R.LARIVEN - C.BANIEL - T.JOUFFE - B.LE TEXIER - D.MÉHAUTÉ - T.BERTHAUD - M.MÉLÉARD - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur BANIEL Christophe, conseiller municipal, présente à l'assemblée le devis de l'entreprise HEXATEL pour la création d'un point d'accès Wifi pour le bâtiment des classes élémentaires à l'école Mine à Crayon. Le montant des travaux s'élève à 920.71 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société HEXATEL pour un montant de 920.71 € HT.

Cette dépense sera affectée en investissement sur l'opération n°96 / Installations générales (art.2135).

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER